



CNM | FLASH INFO | AVRIL 2020

Le Centre national de la musique aux côtés des professionnels pour faire face à la crise sanitaire.

Alors que nous débutons la cinquième semaine d'un confinement dont la fin reste incertaine, le Centre national de la musique est plus que jamais mobilisé pour accompagner les professionnels de la musique.

Le spectacle vivant, et notamment musical et de variétés, est le premier à avoir été touché, et très durement par cette crise. **Le secteur pourrait**, selon nos premières estimations, **accuser des pertes dépassant un milliard d'euros**, dont plus de 500 millions d'euros de pertes en billetterie. Nous savons également que les organisateurs de spectacles ne seront pas les seuls à subir ce choc. L'arrêt de leur activité déclenche en cascade la baisse des revenus liés aux droits d'auteurs, mais aussi de ceux liés aux droits voisins... Ce sont cette fois les auteurs, les producteurs phonographiques, les éditeurs qui voient leur activité également suspendue et leurs revenus chuter.

J'ai ainsi une pensée très chaleureuse pour ceux qui, au quotidien, se démènent pour que perdurent leurs projets, les entrepreneurs et leurs salariés mais aussi les bénévoles, les intermittents et bien sûr les artistes. Il va de soi que les enjeux sanitaires sont prioritaires ; la sauvegarde de nos activités ne peut toutefois laisser indifférents.

Dès le 18 mars, le conseil d'administration du CNM a voté en urgence la création d'un fonds de secours à destination des TPE/PME du spectacle de musique et de variétés. Au moment où j'écris ces lignes, nous avons, en deux semaines, déjà attribué près d'**1,3M€ à plus de 130 titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles sur les deux premières sessions des 2 et 9 avril derniers**. J'en profite pour saluer ici la remarquable réactivité des équipes du CNM.

Ce fonds, dont la vocation est d'être élargi à la totalité du champ de compétences

du CNM, pourra être abondé dans les prochaines semaines. Ses modalités devraient donc évoluer pour s'adapter à la réalité de la situation de nos entreprises et de nos métiers. Les solutions que nous devons trouver, à destination de l'ensemble de la filière, ne pourront l'être que dans la concertation. **Le CNM, maison commune de la musique, doit travailler sans délai à la construction d'un véritable plan de redémarrage de l'activité musicale.**

Bien entendu, les mécanismes de relance dépendront en partie de données que nous ne maîtrisons pas encore (date de fin du confinement, modalités, etc.) mais cela ne nous empêche pas, d'ores et déjà, d'imaginer ce que sera l'après-crise. **Pour cela, nous sommes plus que jamais à votre écoute !**

Prenez-soin de vous et de vos proches !

Jean-Philippe Thiellay, président du Centre national de la musique

Plan de secours et de continuité au Centre national de la musique

Fonds de secours

[Le fonds de secours](#), créé par le conseil d'administration du CNM le 18 mars 2020 est opérationnel depuis le 23 mars dernier. Deux semaines après son ouverture, **223 demandes ont déjà été instruites.**

Parmi les premiers bénéficiaires, environ **30% des dossiers sont portés par des structures exerçant dans les domaines du classique, du lyrique et du contemporain.**

En parallèle, afin d'accompagner les professionnels pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire, **le Centre national de la musique a recensé l'ensemble des dispositifs d'aide à destination des entreprises et des intermittents du spectacle.**

Les fiches sont disponibles sur la page "fonds de secours" de notre [site](#) et sont actualisées régulièrement.

Commissions

Afin de concentrer le travail des équipes sur l'instruction du fonds de secours, les commissions sont temporairement suspendues et le CNM réfléchit aux modalités de leur redémarrage. Le nouveau calendrier des dates limites de dépôt des dossiers et de réunion des commissions vous sera communiqué dès que possible.

En ce qui concerne les dossiers en cours et le droit de tirage :

- [le droit de tirage](#), qui reste mobilisable, ainsi que les soldes des bilans validés, sont versés sans condition préalable, c'est-à-dire : sans obligation pour la structure d'être en règle au regard de la mise à jour de son affiliation, de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés ;
- les dossiers reçus et n'ayant pas fait l'objet d'une décision en raison de la suspension de la commission concernée sont conservés et feront l'objet d'un traitement spécifique par les services dédiés (une mise à jour sera demandée) ;
- les demandes de soldes de subventions, sont traités en priorité. Les bilans faisant l'objet d'annulations liées au COVID-19 seront réexaminés avec bienveillance.

>> [Plan de continuité du Centre national de la musique](#)

Affiliation

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du spectacle du fait des mesures prises contre la propagation du virus Covid19, le CNM a simplifié l'accès à ses services. A titre temporaire, l'affiliation à l'établissement ne constitue plus un préalable à l'accès au droit de tirage ou au fonds de secours. En conséquence, le CNM a suspendu jusqu'à nouvel ordre les relances automatiques pour le renouvellement et la suspension d'affiliation. Vous pourrez néanmoins continuer à envoyer vos demandes de renouvellement sur votre espace en ligne ou sur les adresses mails affiliation@cnv.fr et maj2019@cnv.fr.

Partenariats en région

Contrat de filière en Nouvelle-Aquitaine

L'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre national de la musique et le Réseau des indépendants de la musique (RIM), reportent la date limite de candidature aux appels à projets au 15 juin 2020, afin de laisser le temps aux acteurs concernés de gérer les urgences liées à la crise et de redéfinir les nouveaux objectifs de leurs actions.

Retrouvez les appels à projets et le [communiqué sur le report](#) de la date limite de dépôt des dossiers sur le site internet <http://musiquesactuelles-na.org/>



Convention de partenariat en Centre-Val de Loire

Afin de répondre au mieux à la situation de crise sanitaire que nous traversons collectivement, l'État - Drac Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Centre national de la musique avec la Fraca-Ma et Scèn'O Centre ont décidé de suspendre les différents appels à projets lancés.

Une concertation est d'ores et déjà ouverte entre les partenaires, afin de construire sur la base de la dynamique créée un dispositif d'appui nécessaire et essentiel. Ce dispositif d'appui concerté et partagé permettrait d'être au plus près des territoires et des structures en difficulté durant toute la période du confinement et au-delà dans une logique de soutien à la relance qui succéderait à l'urgence.

Dans le cadre de cette convention de préfiguration d'un contrat de filière, de nouvelles mesures sont en cours de réflexion et d'élaboration ; chacun sera informé des modalités de son déploiement.



Actualité des partenaires

Report du Forum national "Entreprendre dans la culture" organisé par la DGMIC

Dans le contexte sanitaire et en l'absence de visibilité sur l'évolution de la situation, la 6^{ème} édition du [Forum Entreprendre dans la Culture](#) ne pourra se tenir du 13 au 15 mai 2020 à Paris et sera reprogrammée au second semestre 2020.

>> Retrouvez toutes les informations [ici](#)

Egalité F/H

Avec le soutien du Centre national de la musique, [La Petite](#) et [Pluségales](#) s'associent pour proposer aux professionnels du spectacle vivant et de la culture un cycle de formation inédit pour transformer les pratiques du secteur vers plus d'égalité.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de se positionner pour l'égalité de manière cohérente en appuyant leur argumentaire sur des références théoriques. Ils et elles sauront repérer les stratégies de résistances et les déjouer afin de partager efficacement leur engagement dans le cadre professionnel.

La première session est décalée aux 8 et 9 juin prochains.

Retrouvez toutes les informations [ICI](#) et le formulaire d'inscription [ICI](#)



Maison commune

CALIF

En raison de la crise sanitaire, le [CALIF](#) annonce le report de la 10^{ème} du [Disquaire Day](#) initialement prévu le 18 avril au samedi 20 juin 2020.

IRMA

En réaction à la crise actuelle, l'[IRMA](#) a mis en ligne [une page Covid-19 conseil](#) et ressources pour la musique et lancé l'émission « En-Quête d'Info, Covid-19 & musique » sur Facebook & Twitter tous les jeudis à 14h30.

Réécoutez Mary Vercauteren, responsable des aides à la production du CNM aux côtés d'Elsa BENDHIFF - Le Kabardock, Alain LAHANA - Le Rat des Villes, Aude KABORE - La Makeda, Virginie RICHE - Gommelette production, dans l'émission du 9 avril dédiée au fonds de secours CNM et aux crédits d'impôts spectacle vivant et production :

[Replay de la rencontre](#)

FCM

Les commissions d'attribution d'aides financières du [FCM](#) reprennent progressivement depuis début avril sous forme de visioconférences.

BUREAU EXPORT

Le [Bureau Export](#) annonce le report des [Jazz Export Days](#) : initialement en mai 2020, l'événement se tiendra du 10 au 12 mai 2021.

Le Bureau Export lance par ailleurs son [centre de ressources](#) dématérialisé pour permettre aux professionnels de continuer à avoir accès durant la crise à des informations utiles à leur développement à l'international.

Pour rester en contact avec le Centre national de la musique, les canaux à privilégier sont :

Nos réseaux sociaux [twitter](#) / [facebook](#) / [linked in](#)

Pour les questions des professionnels liées à la crise sanitaire actuelle et à la perte d'activité : info.covid19@cnv.fr

Pour toute question relative au dépôt d'une demande d'aide auprès du fonds de secours: secours@cnv.fr

Pour nous contacter, privilégiez nos mails, le standard téléphonique renvoie vers l'adresse infos@cnv.fr pour toute question.